

**SI PROCHE, SI LOIN :**  
**LA PRATIQUE DU DROIT INTERNATIONAL**  
**EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE**



**COLLECTION DE  
L'UMR DE DROIT COMPARÉ DE PARIS  
(UNIVERSITÉ DE PARIS 1 / CNRS - UMR 8103)  
VOLUME 29**

**SI PROCHE, SI LOIN :  
LA PRATIQUE DU DROIT INTERNATIONAL  
EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE**

*Sous la direction de*

Évelyne LAGRANGE, Andrea HAMANN et Jean-Marc SOREL

*Avant-propos*

Christian TOMUSCHAT

Société de législation comparée  
28 rue Saint Guillaume, 75007 Paris, France  
Tél : (33) 1 44 39 86 23  
Fax : (33) 1 44 39 86 28  
e-mail : [slc@legiscompare.com](mailto:slc@legiscompare.com)  
[www.legiscompare.com](http://www.legiscompare.com)

**Ouvrage tiré d'une manifestation organisée avec le soutien  
de l'Université franco-allemande (UFA)**



Le Code de propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constitue donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de propriété intellectuelle.

© Société de législation comparée – 2012

I.S.B.N. 978-2-36517-012-3

I.S.S.N. 1636-905X

## REMERCIEMENTS

*L'édition 2010 des Rencontres de jeunes chercheurs franco-allemands en droit international était un projet commun des Universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Panthéon-Assas (Paris 2), et plus particulièrement de leurs centres de recherche en droit international respectifs (l'IREDIES et l'IHEI).*

*Ces rencontres, qui se sont tenues à Paris du 11 au 14 octobre 2010 en prélude au Colloque bisannuel des sociétés française et allemande pour le droit international, n'auraient pas été possibles sans l'implication d'autres partenaires institutionnels : la Société française pour le droit international, la Deutsche Gesellschaft für Völkerrecht, l'Université Humboldt de Berlin (Grakov), le Collège des Écoles doctorales de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université franco-allemande qui ont apporté un financement substantiel, l'École doctorale de droit comparé et l'UMR de droit comparé de Paris (UMR 8103 CNRS/Université Paris 1), le Collège doctoral franco-allemand en droit public comparé, la Société de législation comparée qui accueille ce volume dans la collection de l'UMR de droit comparé de Paris et le Conseil constitutionnel qui a ouvert ses portes aux participants pour une conférence de son Secrétaire général. Les directeurs de la publication tiennent à grandement remercier toutes ces institutions pour leur concours.*

*À titre personnel, leurs remerciements vont aux professeurs Tomuschat et Pernice de l'Université Humboldt, Ruiz Fabri et Ascensio de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ainsi qu'à M. Marc Guillaume, Secrétaire général du Conseil constitutionnel, sans oublier les professeurs Verhoeven et Leben de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2).*

*L'organisation matérielle des rencontres et la préparation de cette publication n'auraient pas été possibles sans le dévouement et l'efficacité de Mme Michèle Poulain, ingénieur d'études au CNRS et responsable administrative du Centre de recherche de l'IHEI, et des ingénieurs d'études et chargés de projet de l'IREDIES – Mme Stéphanie Millan, M. José Manuel Coelho, orfèvre en finances, M. David Riché, cheville-ouvrière de la publication des actes, Mmes Amira de Kochko et Catherine Botoko. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés.*

*Il était bien dans l'esprit de ces Rencontres que la conception du projet, la sélection des candidats, l'animation des journées et leur conclusion soient largement entre les mains de jeunes chercheurs, du Nachwuchs selon*

*la belle expression allemande, en la personne de Mmes Gesa Dannenberg (doctorante et ATER à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2)) et Andrea Hamann (doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ATER à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2)), la seconde étant aussi codirectrice de cette publication.*

*Ce volume rassemble toutes les contributions que les participants à ces journées ont bien voulu établir pour publication. Certaines contributions, pour des raisons diverses, manquent à l'appel. Nous le regrettons mais espérons que cet ouvrage reflète néanmoins fidèlement la richesse de ces journées. Il n'y manque que les contributions de Mmes Anne-Laure Brugère et Christina Globke ainsi que celle de M. André von Walter que le cours de la vie professionnelle a entraînés vers d'autres desseins.*

Évelyne LAGRANGE  
Andrea HAMANN  
Jean-Marc SOREL

## Collection de l'UMR de droit comparé de Paris \*

n°1. *Variations autour d'un droit commun. Travaux préparatoires*, publié avec le concours du CNRS, 2001, 157 pages.

n°2. *Variations autour d'un droit commun. Premières Rencontres de l'UMR de droit comparé*, sous la direction de Mireille DELMAS-MARTY, Horatia MUIR WATT et Hélène RUIZ FABRI, publié avec le concours du CNRS, 2002, 485 pages.

n°3. *Clonage humain. Droits et sociétés. Étude franco-chinoise. Volume 1, Introduction*, sous la direction de Mireille DELMAS-MARTY et Naigen ZHANG, 2002, réimpression 2005, 238 pages.

n°4. *Procès équitable et enchevêtrement des espaces normatifs. Travaux de l'Atelier de droit international de l'UMR de droit comparé de Paris*, sous la direction de Hélène RUIZ FABRI, 2003, 290 pages.

n°5. *L'harmonisation des sanctions pénales en Europe*, sous la direction de Mireille DELMAS-MARTY, Geneviève GIUDICELLI-DELAGE et Élisabeth LAMBERT ABDELGAWAD, 2003, 592 pages.

n°6. *Clonage humain. Droits et sociétés. Étude franco-chinoise. Volume 2, Comparaison*, sous la direction de Mireille DELMAS-MARTY et Naigen ZHANG, 2004, 219 pages.

n°7. *Les sources du droit international pénal*, sous la direction de Mireille DELMAS-MARTY, Emanuella FRONZA, Élisabeth LAMBERT ABDELGAWAD, 2004, 488 pages.

n°8. *Clonage humain. Droits et sociétés. Étude franco-chinoise. Volume 3, Conclusion*, sous la direction de Mireille DELMAS-MARTY et Naigen ZHANG, 2005, 146 pages.

n°9. *Mireille Delmas-Marty et les années UMR*, 2005, 551 pages.

n°10. *L'intégration pénale « indirecte ». Interactions entre droit pénal et coopération judiciaire au sein de l'Union européenne*, sous la direction de Geneviève GIUDICELLI-DELAGE et Stefano MANACORDA, 2005, 383 pages.

n°11. *Les juridictions pénales internationalisées, (Cambodge, Kosovo, Sierra Leone, Timor Leste)*, sous la direction de Hervé ASCENSIO, Élisabeth LAMBERT ABDELGAWAD et Jean-Marc SOREL, 2006, 383 pages.

---

\* Éditeur : Société de législation comparée, 28, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.  
[www.legiscompare.com](http://www.legiscompare.com)

n°12. *Les transformations de l'administration de la preuve pénale. Perspectives comparées*, sous la direction de Geneviève GIUDICELLI-DELAGE, 2006, 374 pages.

n°13. *Impérialisme et droit international en Europe et aux États-Unis*, sous la direction de Emmanuelle JOUANNET et Hélène RUIZ FABRI, 2007, 334 pages.

n°14. *La clémence saisie par le droit. Amnistie, prescription et grâce en droit international et comparé*, sous la direction de Hélène RUIZ FABRI, Gabriele DELLA MORTE, Élisabeth LAMBERT ABDELGAWAD et Kathia MARTIN-CHENUT, 2007, 645 pages.

n°15. *Les chemins de l'harmonisation pénale*, sous la direction de Mireille DELMAS-MARTY, Mark PIETH et Ulrich SIEBER, 2008, 447 pages.

n°16. *La circulation des concepts juridiques : le droit international de l'environnement entre mondialisation et fragmentation*, sous la direction de Hélène RUIZ FABRI et Lorenzo GRADONI, 2009, 574 pages.

n°17. *Actualité du droit public comparé en France et en Allemagne – Actes des séminaires franco-allemands de droit public comparé (2006-2007)*, sous la direction de David CAPITANT et Karl-Peter SOMMERMANN, 2009, 222 pages.

n°18. *Regards croisés sur l'internationalisation du droit : France – États-Unis*, sous la direction de Mireille DELMAS-MARTY et Stephen BREYER, 2009, 274 pages.

n°19. *Cour de Justice et justice pénale en Europe*, sous la direction de Geneviève GIUDICELLI-DELAGE et Stefano MANACORDA, 2010, 323 pages.

n°20. *Réparer les violations graves et massives des droits de l'homme : la Cour interaméricaine, pionnière et modèle ?*, sous la direction de Élisabeth LAMBERT ABDELGAWAD et Kathia MARTIN-CHENUT, 2010, 334 pages.

n°21. *La Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Premier bilan et défis juridiques*, sous la direction de Hélène RUIZ FABRI, 2010, 280 pages.

n°22. *Le Parquet et la Prokuratura. Étude comparée France-Russie*, sous la direction de Nadine MARIE-SCHWARTZENBERG, 2010, 171 pages.

n°23. *Repenser le constitutionnalisme à l'âge de la mondialisation et de la privatisation*, sous la direction de Hélène RUIZ FABRI et Michel ROSENFELD, 2011, 452 pages.



n°24. *Les catégories ethno-raciales à l'ère des biotechnologies. Droit, sciences et médecine face à la diversité humaine*, sous la direction de Guillaume CANSELIER et Sonia DESMOULIN-CANSELIER, 2011, 170 pages.

n°25. *Le modèle des autorités de régulation indépendantes en France et en Allemagne*, sous la direction de Gérard MARCOU et Johannes MASING, 2011, 408 pages.

n°26. *Les procédures administratives et le contrôle à la lumière de l'expérience européenne en France et en Russie*, sous la direction de Talia Iaroulovna KHABRIEVA et Gérard MARCOU, 2012, 310 pages.

n°27. *Les doctrines internationalistes durant les années du communisme réel en Europe. Internationalist Doctrines During the Years of Real Communism in Europe*, sous la direction de Emmanuelle JOUANNET et Iulia MOTOC, 2012, 568 pages.

n°28. *Le droit pénal de l'Union européenne au lendemain du Traité de Lisbonne*, sous la direction de Geneviève GIUDICELLI-DELAGE et Christine LAZERGES, 2012, 336 pages.

n°29. *Si proche, si loin : la pratique du droit international en France et en Allemagne*, sous la direction de Évelyne LAGRANGE, Andrea HAMANN et Jean-Marc SOREL, Avant-propos Christian TOMUSCHAT, 2012, 456 pages.



## **Table des matières**

Les auteurs	15
Liste des abréviations	17
Avant-propos Christian TOMUSCHAT	21

### **INTRODUCTION GÉNÉRALE : HISTOIRE DE LA DOCTRINE DU DROIT INTERNATIONAL**

L'ordre juridique international et les doctrines constitutionnalistes : au-delà du monisme et du dualisme François-Xavier MILLET	27
--	----

#### **I**

### **OUVERTURE AU DROIT INTERNATIONAL ET INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE : L'APPORT DES JURISPRUDENCES CONSTITUTIONNELLES**

L'identité constitutionnelle comme limite à l'ouverture au droit international et européen en Allemagne et en France Laurent DECHÂTRE	57
La jurisprudence du Conseil constitutionnel français et du Tribunal constitutionnel fédéral allemand sur l'évolution des traités européens. Un conte d'aiguilleurs et de gardiens de ponts Mattias WENDEL	87

## II

### **CONTRÔLE ET APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL : LE RÔLE DES PARLEMENTS ET JUGES NATIONAUX**

- Le rôle des parlements nationaux dans la définition et le contrôle de la politique étrangère et de défense  
Céline VINTZEL 129
- Le rôle des juridictions nationales pour l'application effective du droit international. Réflexions sur l'importance des droits individuels pour le principe de *Völkerechtsfreundlichkeit*  
Thomas GROH 149

## III

### **IMMUNITÉS DES ÉTATS ET DE LEURS AGENTS : PRATIQUES COMPARÉES**

- Les immunités de l'État dans les pratiques allemande et française  
Gesa DANNENBERG 169
- Les immunités des agents de l'État dans la pratique française : aspects récents  
Sarah CASSELLA 183

## IV

### **PROTECTION INTERNATIONALE DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE : PRATIQUES COMPARÉES**

- The Openness of the German and Ukrainian Legal Orders to the European Convention on Human Rights  
Ruslana VOVK 203

Le juge constitutionnel français et le système européen de protection des droits de l'homme Lucie DELABIE	229
Pratiques comparées en France et en Allemagne en matière d'octroi du statut de réfugié Florian François HÖPFNER	251
La France et l'Allemagne face à la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes Andrea HAMANN	283
L'approche française de la « complémentarité » de la Cour pénale internationale à la lumière de la loi d'adaptation du droit pénal à l'institution de la CPI du 9 août 2010 Antoine OLLIVIER	323

## V

### **POLICE DE LA MER, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES : PRATIQUES COMPARÉES**

La lutte contre la piraterie maritime d'origine somalienne : pratiques comparées de la France et de l'Allemagne Paul VON MÜHLEND AHL	353
Le principe de développement durable dans l'application du mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto. Étude comparative des pratiques allemande et française Marion LEMOINE	381
Circulation of Foreign Direct Investments: Between National Practice and EU Law Matteo BARRA	401

## CONCLUSIONS

Compte rendu des rencontres de jeunes chercheurs franco-allemands.  
La pratique du droit international en France et en Allemagne  
Gesa DANNENBERG

449

## LES AUTEURS

**Matteo BARRA**, Ph.D. International Law & Economics (Bocconi)

**Sarah CASSELLA**, Maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), aujourd'hui Professeur de droit public

**Gesa DANNENBERG**, Doctorante et ATER à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2)

**Laurent DECHÂTRE**, Doctorant à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2)

**Lucie DELABIE**, Maître de conférences en droit public à l'Université Pierre Mendès France (Grenoble), aujourd'hui Professeur de droit public

**Thomas GROH**, Wissenschaftlicher Assistent, Dr. iur. ; Juristische Fakultät, Technische Universität Dresden

**Andrea HAMANN**, Doctorante à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne)

**Florian François HÖPFNER**, Docteur en droit public de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Évelyne LAGRANGE**, Professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

**Marion LEMOINE**, Allocation monitrice (CERIC) à l'Université Paul Cézanne d'Aix-Marseille

**François-Xavier MILLET**, Doctorant à l'Institut Universitaire Européen de Florence en collaboration avec l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

**Antoine OLLIVIER**, Doctorant à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense (CEDIN)

**Jean-Marc SOREL**, Professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Directeur de l'IREDIÉS

**Christian TOMUSCHAT**, Professeur émérite de l'Université Humboldt (Berlin)

**Céline VINTZEL**, Docteur en droit public à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

**Paul VON MÜHLEND AHL**, Doctorant et moniteur à l'Université Paris Sud

**Ruslana VOVK**, Doctorante à l'Université Humboldt (Berlin)

**Mattias WENDEL**, Docteur de l'Université Humboldt (Berlin), Assistant à l'Institut Walter Hallstein de droit constitutionnel européen (Université Humboldt)



## LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFDI	Annuaire français de droit international
AGNU / UNGA	Assemblée générale des Nations Unies
AJIL	<i>American Journal of International Law</i>
Ann. CDI	Annuaire de la Commission du droit international
Ann. IDI	Annuaire de l'Institut de droit international
AöR	<i>Archiv des öffentlichen Rechts</i>
AsylVfG	<i>Asylverfahrensgesetz</i>
AufenthG	<i>Aufenthaltsgesetz</i>
BAMF	<i>Bundesamt für Migration und Flüchtlinge</i>
BGB	<i>Bürgerliches Gesetzbuch</i>
BGBI	<i>Bundesgesetzblatt</i>
BGH	<i>Bundesgerichtshof</i>
Bull.	Bulletin
BVerfG	<i>Bundesverfassungsgericht</i>
BYIL	<i>British Yearbook of International Law</i>
C	Constitution française
Cass.	Cour de cassation
CDI	Commission du droit international des Nations Unies
CE / EC	Communautés européennes
CE	Conseil d'État
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEDH / ECtHR	Cour européenne des droits de l'homme
CESDH / ECHR	Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales
CIJ / ICJ	Cour internationale de justice
CJCE / ECJ	Cour de justice des Communautés européennes
CJUE / CJEU	Cour de justice de l'Union européenne
CNCDH	Commission nationale consultative des droits de l'homme
CNDA	Cour nationale du droit d'asile

CNUCED/ UNCTAD	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
CPI	Cour pénale internationale
CPP	Code de procédure pénale
CRR	Commission des recours des réfugiés
DDHC	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
Dr. adm.	Jurisqueur Droit administratif
EJIL	<i>European Journal of International Law</i>
ELJ	<i>European Law Journal</i>
EuGRZ	<i>Europäische Grundrechte-Zeitschrift</i>
EuR	<i>European Review</i>
FDI	<i>Foreign direct investments</i>
FMI / IMF	Fonds monétaire international
GATT	<i>General Agreement on Tariffs and Trade</i>
GOBT	<i>Geschäftsordnung des deutschen Bundestags</i>
HALDE	Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
ICLQ	<i>International and Comparative Law Quarterly</i>
JCP G	La semaine juridique – Édition générale
JDI	Journal du droit international
JORF	Journal officiel de la République française
JOUE / OJEU	Journal officiel de l'Union européenne
LF	Loi fondamentale
LO	Loi organique
LOLF	Loi organique relative aux lois des finances
MDP	Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto
OCDE / OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
QPC	Question prioritaire de constitutionnalité

RAN	Règlement de l'Assemblée nationale
RCADI	Recueil des cours de l'Académie de Droit international de La Haye
RCDIP	Revue critique de droit international privé
RDA	République démocratique allemande
RDP	Revue de droit public
Rec.	Recueil des décisions
RFA	République fédérale d'Allemagne
RFDA	Revue française de droit administratif
RFDC	Revue française de droit constitutionnel
RGDIP	Revue générale de droit international public
RQDI	Revue québécoise de droit international
RSC	Revue de science criminelle
RTDE	Revue trimestrielle de droit européen
RTDH	Revue trimestrielle des droits de l'homme
RTNU	Recueil des Traités des Nations Unies
SFDI	Société française pour le droit international
StGB	<i>Strafgesetzbuch</i>
TBI / BIT	Traités bilatéraux d'investissement
TCE / TEC	Traité instituant la Communauté européenne
TFUE / TFEU	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TIDM	Tribunal international pour le droit de la mer
TPIR	Tribunal pénal international pour le Rwanda
TPIY	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
TUE / TEU	Traité sur l'Union européenne
UE / EU	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHCHR	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
ZaöRV	<i>Zeitschrift für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht</i>



## AVANT-PROPOS

Christian TOMUSCHAT

Depuis 1996, la Société française pour le droit international et la *Deutsche Gesellschaft für Völkerrecht* ont organisé des rencontres biannuelles pour mettre à l'examen certains problèmes de droit international qui non seulement se distinguent par leur actualité, mais qui, en plus, revêtent une importance paradigmatique pour l'avenir de notre discipline. À l'origine, la participation était limitée à des juristes qui étaient des membres de longue date de l'une ou de l'autre des deux sociétés, donc normalement des professeurs d'université ou des praticiens investis de hautes fonctions dans les administrations concernées. Pour la première fois, en 2006, quand la France était le pays hôte avec une rencontre à Nice, l'idée a été conçue et mise en œuvre d'associer la conférence principale d'un atelier de jeunes chercheurs. Depuis cette date, les jeunes chercheurs se sont toujours réunis avant le début de la conférence principale et ont ensuite participé à celle-ci. Primitivement, ce dédoublement était considéré comme risqué, mais il a progressivement fait son chemin comme une forme d'encouragement à la jeune génération. À Paris, en octobre 2010, où l'objectif était de comparer les pratiques nationales dans la mise en œuvre du droit international, l'atelier parallèle a montré toutes ses qualités. Il en est sorti 16 contributions dont quelques-unes ont repris les sujets de la conférence principale alors que d'autres ont étendu le champ de la recherche bien au-delà de la thématique choisie pour ladite conférence.

Après avoir lu ces 16 études, on constate que cet exercice courageux a donné des résultats remarquables. On est devant une vue d'ensemble des problèmes de principe qui ont surgi dans la pratique récente en ce qui concerne les mécanismes et les procédures pour mettre à exécution le droit international dans l'espace juridique interne, tant en Allemagne qu'en France. Toutes les études partent d'une vue commune. La doctrine classique, pour laquelle la division entre le droit international et le droit

national était une prémisse axiomatique, ne sert plus convenablement à interpréter l'interpénétration des deux ordres juridiques, qui se chevauchent et s'entrecroisent. L'État souverain se trouve aujourd'hui assujéti à de multiples obligations juridiques découlant des traités internationaux ou des règles générales du droit international coutumier. En partie, ces obligations sont devenues incontournables, notamment comme conséquence du concept de *jus cogens*. De ce fait, le droit international a même acquis une densité telle que d'aucuns, surtout du côté allemand, parlent de sa « constitutionnalisation », notion qui est débattue avec intensité dans les trois premières contributions – d'ailleurs sans conclusion définitive – et qui semble indiquer, rien que par son nom, qu'au dessus des États, une normativité s'est établie qui prime la normativité nationale. En effet, ces règles ne se situent plus « en dehors » de l'espace national mais s'intègrent dans l'ordre juridique national, dans la majorité des cas parce que le droit constitutionnel concerné l'admet de façon généreuse. En établissant un bilan général, on peut même penser que la souveraineté nationale se trouve directement menacée. Suite au fameux arrêt de la Cour constitutionnelle allemande dans l'affaire du *Traité de Lisbonne*, où la souveraineté nationale a été mise en exergue de façon exagérée, la discussion s'est donc logiquement portée sur les limites constitutionnelles des traités sur l'intégration européenne. Ici, le constat montre également une grande harmonie : partout où le droit national connaît une cour constitutionnelle, ces juridictions ont précisé que le droit européen est un droit dérivé qui doit respecter certaines limites. Il y a un noyau dur qui doit rester sacro-saint, en Allemagne plus clairement qu'en France, défini par le terme « identité constitutionnelle ». On comprend fort bien que la Cour constitutionnelle allemande surtout, créée comme gardienne de la Loi fondamentale, cherche à se réserver un pouvoir de contrôle ultime pour ne pas risquer d'être marginalisée. D'autre part, pourtant, les interprètes de cette notion-clef ont beaucoup de peine à expliquer, sur la base des décisions juridictionnelles disponibles, en quoi pourrait consister l'identité constitutionnelle et à faire comprendre pourquoi ce bastion doit être défendu. En effet, le droit de l'Union européenne repose exactement sur les mêmes valeurs, énoncées à l'article 2 du Traité UE, que celles que cherche à protéger l'article 79 (3) de la Loi fondamentale. C'est donc plutôt un jeu stratégique que ces hautes cours sont en train de jouer en vue d'un avenir incertain et imprévisible. Au cas où il faudrait avoir recours à cette ultime clause de sauvegarde, l'Union européenne aurait déjà éclaté auparavant à la suite de différends politiques devenus insoutenables.

Il n'est pas possible d'évoquer dans cette introduction tous les problèmes traités par les auteurs des 16 contributions de façon balancée et par conséquent convaincante. Il est question du rôle des parlements

nationaux en ce qui concerne les décisions en matière internationale, surtout à l'égard de l'engagement des unités militaires en dehors du territoire national (article 35 de la Constitution française, amendement 2008) ; de l'attitude du juge national par rapport aux conventions internationales ; de la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme surtout après l'introduction de la question prioritaire de constitutionnalité en France ; de la Convention contre la discrimination de la femme – où l'on apprend que le terme curieux de « gender mainstreaming », devenu central dans le jargon politique en Allemagne, n'a pu gagner les esprits en France ; et des pratiques très divergentes en ce qui concerne la Convention de Genève sur les réfugiés. Évidemment, on ne pouvait pas faire abstraction des questions d'immunité, surtout du problème de l'immunité de l'État en cas de violations graves du droit humanitaire ou des droits de l'homme alors que l'Allemagne est actuellement engagée dans une procédure contre l'Italie devant la Cour internationale de Justice. Dans le domaine du droit pénal, le lecteur est informé sur l'adaptation du droit français au Statut de Rome, où l'harmonisation a été poussée très loin sans pourtant conduire à une conformité absolue, et une contribution sur la piraterie met en exergue toutes les difficultés qu'éprouvent les deux ordres juridiques quand il s'agit de réagir de façon effective contre les pirates somaliens : en Allemagne, la doctrine généralement acceptée est même allée jusqu'à affirmer que la Loi fondamentale ne permet pas à la marine allemande de combattre directement les pirates – résultat curieux qui traduit un désir extrême de rester dans le cadre d'une interprétation textuellement stricte des textes pertinents sans prendre en compte les nécessités politiques dans une interprétation téléologique. En ce qui concerne le domaine des conventions multilatérales au niveau universel, le lecteur bénéficiera surtout de la lecture des deux contributions sur le Protocole de Kyoto et ses mécanismes destinés à assurer un développement durable – où un système de contrôle effectif du financement des projets fait défaut ; et de l'étude sur la protection de l'investissement direct à l'étranger, domaine sur lequel s'est braqué une attention toute particulière depuis que le Traité de Lisbonne (art. 207 TFUE) a transféré la compétence pour la conclusion des traités pertinents à l'Union européenne, décision susceptible de mettre en péril les traités bilatéraux existants sur la protection des investissements privés.

Rien que ces brèves remarques sur les thèmes traités par les auteurs montrent la richesse de ce volume qui nous met devant un vaste éventail de problèmes juridiques d'envergure majeure et d'analyses y afférentes précises et bien documentées. L'observateur ne peut qu'exprimer son admiration devant la qualité des réflexions que les jeunes chercheurs lui soumettent. Aucun des textes ne montre quelque signe de défaut d'expertise ou de maturité. C'est tout à fait la conclusion contraire qu'on doit tirer, en

espérant que les textes rassemblés dans le volume consacré à la conférence principale atteindront tous le même niveau de perfection linguistique et scientifique. On peut présumer que la main des éditeurs a considérablement contribué à assurer ce niveau d'excellence.

L'expérience de Paris d'octobre 2010 s'est donc soldée par une réussite sans failles. On doit espérer que les futures conférences franco-allemandes dans le domaine international seront également accompagnées d'un atelier des jeunes chercheurs.

Berlin, Décembre 2011